

<http://www.ujfp.org/spip.php?article3481>



Déclaration de solidarité avec Khalida Jarrar

- L'UJFP en action - Appels et manifestations -



Date de mise en ligne : dimanche 24 août 2014

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

L'UJFP a signé cet appel :

Nous, organisations et personnes soussignées, écrivons pour exiger l'annulation immédiate de l'ordre d'expulsion à l'encontre de Khalida Jarrar, membre du Conseil Législatif Palestinien, militante pour les droits des prisonniers et dirigeante politique.

Le 20 août, à 1 h 30 du matin, le domicile à Ramallah de Mme Jarrar a été l'objet d'une descente de 50 soldats de l'occupation qui lui ont présenté un « ordre de supervision spéciale », écrit en hébreu et lu à haute voix en arabe. L'ordre militaire, signé par un tribunal militaire israélien, sur la base de preuves non précisées et secrètes, ordonne que Jarrar soit expulsée de son domicile de Ramallah, transférée de force et assignée à l'intérieur des limites de la municipalité de Jéricho pour une période initiale de six mois ; il est rendu effectif dans les 24 heures.

Cet ordre est une injustice flagrante et est une partie et un morceau de la tentative de l'occupation israélienne en cours de réduire au silence les voix des dirigeants palestiniens et de consigner et d'expulser les Palestiniens. De l'expulsion de plus de 750.000 Palestiniens de leur patrie en 1948 -y compris des membres de la famille de Khalida Jarrar- et le refus de leur droit au retour pendant plus de 66 ans ; aux tentatives de déportation de maires palestiniens hors de Palestine ; du retrait de leur carte d'identité de Jérusalem aux membres élus du CLP Mohammad Abu Tir, Ahmad Atoun, Mohammed Totah et Khaled Abu Arafah ; à cet ordre d'expulsion, il y a une longue série de tentatives israéliennes de menacer la vie des Palestiniens par les déplacements et les expulsions.

Khalida Jarrar a refusé de signer l'ordre d'expulsion, en disant « vous, l'occupation, vous tuez le peuple palestinien. Vous pratiquez des arrestations collectives, démolissez des maisons, enlevez des gens de leur demeure et vous les déportez. C'est vous qui devez quitter notre demeure ».

Jarrar est une dirigeante politique du Front Populaire pour la Libération de la Palestine, un parti palestinien de gauche ; est une dirigeante et une participante régulière aux manifestations et aux actions populaires pour la liberté palestinienne. Elle est depuis longtemps avocate des prisonniers politiques palestiniens, elle est l'ancienne directrice exécutive de l'Association Addameer de Soutien aux Prisonniers et des Droits de l'Homme et un membre de son bureau ; elle préside la Commission sur les Prisonniers du Conseil Législatif Palestinien.

Elle est aussi active dans le mouvement des femmes palestiniennes depuis ses débuts comme étudiante à l'université s'organisant avec d'autres étudiantes pour défier l'occupation. Féministe et voix éminente pour la défense et le développement des droits des femmes, elle est l'organisatrice dirigeante des événements de la Journée Internationale des Femmes en Palestine et les coordonne de très près avec l'organisation des femmes palestiniennes. « Les femmes palestiniennes prennent part entièrement à la lutte palestinienne » insiste-t-elle.

Depuis 1998, il lui a été interdit de voyager en dehors de la Palestine occupée ; quand elle a eu besoin d'un traitement médical en Jordanie en 2010, elle a lutté pendant des mois dans une campagne publique avant de pouvoir finalement recevoir ses soins.

Le transfert forcé de Khalida Jarrar viole le droit international et la Quatrième Convention de Genève, qui interdit la soi-disante « assignation à résidence » à moins que cela ne soit « absolument nécessaire » et interdit le transfert

Déclaration de solidarité avec Khalida Jarrar

forcé collectif ou individuel de personnes protégées d'une zone d'un territoire occupé à une autre. L'ordre militaire pour l'expulsion forcée de Jarrar ne contient que de vagues références verbales à « un renseignement des services secrets » et à la « protection de la sécurité de la région ».

Il est clair que Khalida Jarrar est visée afin de supprimer l'organisation politique palestinienne -particulièrement comme elle a été une participante visible et éminente dans les manifestations en Cisjordanie de soutien aux Palestiniens de Gaza, dénonçant le massacre par l'occupation militaire de plus de 2000 Palestiniens.

L'intrusion au domicile de Jarrar et la remise de l'ordre d'expulsion de « supervision spéciale », a eu lieu dans la soi-disante « Zone A », présumée être sous le contrôle sécuritaire total de l'Autorité Palestinienne selon les Accords d'Oslo. Malgré ceci, les forces d'occupation israéliennes ont été autorisées à entrer à Ramallah et à envahir le domicile de Jarrar ; comme le remarque Addameer « la soi-disante « coordination de sécurité » entre les forces de sécurité de l'Autorité Palestinienne et les forces d'occupation israéliennes ont autorisé l'expulsion d'une représentante élue du peuple palestinien, une représentante élue qui a sans arrêt demandé la fin d'une telle « coordination » ».

Khalida Jarrar a été visée par un ordre d'expulsion parce qu'elle est une femme palestinienne, une parlementaire palestinienne, et une dirigeante palestinienne. Aujourd'hui, nous sommes du côté de la justice, nous sommes aux côtés de la Palestine, et nous sommes aux côtés de Khalida pour exiger l'annulation immédiate de l'ordre d'expulsion de « supervision spéciale ».

Pour soutenir la campagne de solidarité et signer, cliquer sur le lien suivant :

<http://samidoun.ca/2014/08/signez-declaration-de-solidarite-avec-khalida-jarrar/>